Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605PV01-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Suzanne NOLL, Jean-Louis COLLOC, Fabienne DUSSORT, Denis BRIANT, Emmanuelle PETISCA, Albert LE CORRE, Dominique COLIN, Patrice HELARY, Caroline SOLLIEC, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Jean-Charles POINTCHEVAL, Valérie HERBERT, Arnaud GUÉNA, Geneviève DROGOU, Amaury BEYER, Gwenn MANACH, Jérémy SIMON, Pauline LAMOUR, Éric VOISIN, Stéphanie GUINAND, Pierrick LE BRIS, Armelle JAOUEN, Virginie LE RAY, Catherine JEZEQUEL, Xavier GULCZINSKI.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Sébastien LE JEAN a donné pouvoir à Armelle JAOUEN
Stéphanie VRAC absente en début de séance a donné pouvoir par courriel à Virginie LE RAY à 20h17.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité du Conseil municipal : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours », 1 voix pour de Catherine JEZEQUEL membre du groupe « Vivre Saint Renan » et 4 abstentions des membres du groupe « Vivre Saint Renan ».

***

DELIBERATION N°CM-20260605- PV-01-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Absent(e)s représenté(e)s : 01
Absent(e)s non représenté(e)s : 01
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 28

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605PV01-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le lundi 27 avril 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,

- d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 27 avril 2026 joint à la présente délibération,

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 05 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire